



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

Direction des ressources humaines
du ministère de la Défense
Service des statuts et de la réglementation
des ressources humaines
Service des pensions et des risques professionnels
Bureau des expertises médicales

Réf : 8 /ARM/SGA/DRH-MD/SRRH/SPRP/BEM

Affaire suivie par : Nathalie JESTIN
Tél : 05 46 50 23 37
Mél : drh-md-sr-rh-sprp-info-
conseils.correspondant.fct@intradef.gouv.fr

Réf : Dossier X 482 019 R

La Rochelle, le 21 avril 2021

A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MEDICALE

Bénéficiaire de la surveillance médicale

NOM - Prénom : CALASSOU JEAN

Né (e) le : 08\04\1950

Adresse : 1 RUE DU STADE 29260 LE FOLGOET

Information concernant le risque professionnel

Exposition aux Poussières d'amiante

Modalités de la surveillance médicale

- Une consultation médicale tous les cinq ans
- Un examen tomodensitométrique thoracique (TDM) tous les cinq ans (acte ZBQK001 - scanographie du thorax avec ou sans injection intraveineuse de produit de contraste- + forfait technique).

CE DOCUMENT N'EST PAS UNE PRESCRIPTION MEDICALE

Pourquoi effectuer ce bilan médical pour votre patient ?

- Pour connaître son état de santé, en repérant précocement une affection en relation avec l'exposition aux poussières d'amiante.
- Pour l'aider, le cas échéant, à faire valoir ses droits au regard du livre IV du code de la sécurité sociale.

